



Rockpoint Gas Storage Inc.
États financiers intermédiaires résumés non audités
Pour la période ouverte le 28 juillet 2025 et close le 31 décembre 2025

Rockpoint Gas Storage Inc.
États intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global non audités
(en millions de dollars américains)

		Trimestre clos le 31 décembre	Du 28 juillet au 31 décembre
	Notes	2025	2025
PRODUITS (CHARGES)			
Quote-part du bénéfice des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	4	27,5 \$	27,5 \$
Frais généraux et administratifs		(0,7)	(0,7)
Profits de change		3,4	3,4
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT		30,2	30,2
Charge d'impôt	8		
Exigible		0,6	0,6
Différé		4,5	4,5
		5,1	5,1
BÉNÉFICE NET		25,1 \$	25,1 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL			
Quote-part des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	4	0,5 \$	0,5 \$
BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE GLOBAL		25,6 \$	25,6 \$
BÉNÉFICE PAR ACTION			
De base	6	0,56 \$	0,95 \$
Dilué	6	0,56 \$	0,95 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés non audités.)

Rockpoint Gas Storage Inc.
États intermédiaires résumés de la situation financière non audités
(en millions de dollars américains)

	Notes	<u>Au 31 décembre</u> <u>2025</u>	<u>Au 28 juillet</u> <u>2025</u>
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie soumise à restrictions	10	29,3 \$	— \$
Actifs à long terme			
Placements mis en équivalence	4	<u>935,1</u>	<u>—</u>
TOTAL		<u><u>964,4 \$</u></u>	<u><u>— \$</u></u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		0,3 \$	— \$
Passif d'impôt exigible	8	0,6	—
Billet à payer à une partie liée	10	11,7	—
Montants à payer à des parties liées	10	<u>29,7</u>	<u>—</u>
		42,3	—
Passifs à long terme			
Impôt différé	8	<u>29,6</u>	<u>—</u>
Capitaux propres		<u>892,5</u>	<u>—</u>
TOTAL		<u><u>964,4 \$</u></u>	<u><u>— \$</u></u>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés non audités.)

Rockpoint Gas Storage Inc.
État intermédiaire résumé des variation des capitaux propres
non audité (en millions de dollars américains)

	Capital social	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments de bénéfice global	Total des capitaux propres
Solde au 28 juillet 2025	— \$	— \$	— \$	— \$
Bénéfice net	—	25,1	—	25,1
Autres éléments de bénéfice global	—	—	0,5	0,5
Émission d’actions (note 5)	878,6	—	—	878,6
Dividendes (0,22 \$ par action ordinaire de catégorie A)	—	(11,7)	—	(11,7)
Solde au 31 décembre 2025	878,6 \$	13,4 \$	0,5 \$	892,5 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés non audités.)

Rockpoint Gas Storage Inc.
Tableaux intermédiaires résumés des flux de trésorerie non audités
(en millions de dollars américains)

		Trimestre clos le 31 décembre	Du 28 juillet au 31 décembre
	Notes	2025	2025
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net		25,1 \$	25,1 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :			
Quote-part du bénéfice des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	4	(27,5)	(27,5)
Charge d'impôt différé	8	4,5	4,5
Profit de change réalisé au règlement de montants à payer		(3,4)	(3,4)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :			
Trésorerie soumise à restrictions	10	(29,3)	(29,3)
Créditeurs et charges à payer		0,3	0,3
Passif d'impôt exigible	8	0,6	0,6
Montants à payer à des parties liées	10	29,7	29,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		<u>—</u>	<u>—</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements liés aux participations dans des membres du groupe	4	(501,2)	(501,2)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		<u>(501,2)</u>	<u>(501,2)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Billet émis à l'intention de parties liées	10	11,7	11,7
Produit des émissions d'actions	4, 5	501,2	501,2
Dividendes versés aux propriétaires (0,22 \$ par action ordinaire de catégorie A)		(11,7)	(11,7)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		<u>501,2</u>	<u>501,2</u>
Effet de la conversion des devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises		<u>—</u>	<u>—</u>
Variations nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<u>—</u>	<u>—</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		<u>—</u>	<u>—</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		<u><u>— \$</u></u>	<u><u>— \$</u></u>

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés non audités.)

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

1. Organisation et principales activités

Rockpoint Gas Storage Inc. (la « Société » ou « Rockpoint ») a été constituée en société par actions en vertu de la Business Corporations Act (Alberta) le 28 juillet 2025.

Rockpoint a été constituée en société par actions avec des actifs d'une valeur symbolique en vue de conclure un premier appel public à l'épargne (le « placement ») visant des actions ordinaires de catégorie A (les « actions de catégorie A ») et d'acquérir auprès de Brookfield Infrastructure Holdings (Canada) Inc. et les membres de son groupe (« Brookfield ») une participation de 40 % dans les activités de stockage de gaz (l'« Entreprise ») exploitées par Swan Equity Aggregator LP, une société en commandite de l'Ontario (la « société en exploitation Swan »), y compris ses filiales entièrement détenues Warwick Gas Storage LP et Warwick Gas Storage Ltd., et par BIF II CalGas (Delaware) LLC, une société à responsabilité limitée constituée au Delaware (la « société en exploitation BIF ») et, collectivement avec la société en exploitation Swan et chacune de leurs filiales entièrement détenues, les « sociétés en exploitation » ainsi que par BIF II SIM Limited, SIM Energy LP et SIM Energy Limited et Swan Debt Aggregator LP. Le 15 octobre 2025, le placement et l'acquisition de la participation dans l'Entreprise ont été achevés.

Le siège social de Rockpoint est situé au 400 – 607 8th Avenue SW, Calgary (Alberta) Canada, T2P 0A7.

2. Déclaration de conformité et mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les méthodes comptables appliquées sont conformes aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB.

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont présentés au 31 décembre 2025 et au 28 juillet 2025, pour le trimestre clos le 31 décembre 2025 et pour la période ouverte le 28 juillet 2025 et close le 31 décembre 2025, et ne comprennent pas toutes les informations à fournir pour la préparation d'états financiers annuels.

La principale source de produits de la Société est sa participation dans l'Entreprise. Les activités de stockage de gaz naturel de l'Entreprise comprennent une composante saisonnière. En règle générale, le bénéfice comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence de l'Entreprise devrait être le plus élevé au cours de la saison de soutirage hivernal du gaz naturel, ce qui correspond avec les troisième et quatrième trimestres de la Société se clôturant les 31 mars.

Le conseil d'administration de Rockpoint a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires résumés non audités le 9 février 2026.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et, le cas échéant, les placements à court terme dont l'échéance initiale est égale ou inférieure à trois mois.

Trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie soumise à restrictions représente la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui ne sont pas disponibles aux fins de distribution ou d'utilisation dans le cours normal des activités en raison de restrictions contractuelles ou autres.

Placements mis en équivalence

La méthode de la mise en équivalence est utilisée lorsque la Société peut exercer une influence notable sur une entité émettrice. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte la quote-part de la Société du résultat net de l'entité émettrice, moins les distributions reçues.

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

Dépréciation des actifs à long terme

À chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe une indication objective de dépréciation de sa participation nette dans une entreprise associée comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette évaluation inclut un examen des facteurs internes et externes liés à la participation sous-jacente, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, les changements survenus dans l'environnement technologique, économique ou juridique dans lequel une entreprise associée exerce ses activités, les changements structurels observés dans le secteur, les variations du niveau de la demande, les dommages physiques et l'obsolescence découlant des changements technologiques. Au besoin, la valeur comptable totale d'un placement mis en équivalence (y compris le goodwill) est soumise à des tests de dépréciation en tant qu'actif unique, en comparant sa valeur recouvrable (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie) avec sa valeur comptable. Une perte de valeur comptabilisée à l'égard d'un placement mis en équivalence n'est pas affectée aux éléments d'actif (y compris le goodwill) faisant partie de la valeur comptable du placement. Si un test de dépréciation ultérieur met en évidence une reprise de perte de valeur, toute perte précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise au moindre de l'estimation révisée de la valeur et de la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Conversion des devises

La monnaie de présentation des états financiers intermédiaires résumés non audités est le dollar américain. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères de ces entités sont convertis en dollars américains au taux de change en vigueur à la fin de la période. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change moyen pour la période de présentation de l'information financière. Les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change découlant des transactions monétaires libellées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont comptabilisés en résultat net pour la période.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un bénéfice imposable.

Impôt différé

L'impôt différé est évalué au moyen de l'application de la méthode du report variable aux différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière à la date de clôture. Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés relativement à toutes les différences temporaires imposables, sauf dans les situations suivantes :

- lorsque le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice net imposable (la perte nette fiscale);
- en ce qui concerne les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et entreprises associées et à des intérêts dans des partenariats, lorsque le moment de la résorption des différences temporaires peut être contrôlé et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et tous les reports en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable que l'on dégagera un bénéfice imposable auquel imputer les différences temporaires déductibles. Les crédits d'impôt et les pertes fiscales non utilisés peuvent être reportés en avant, sauf dans les situations suivantes :

- lorsque l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice net imposable (la perte nette fiscale);

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

- en ce qui concerne les différences temporaires déductibles liées à des participations dans des filiales et entreprises associées et à des intérêts dans des partenariats, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable auquel les différences temporaires pourront être imputées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'on dégagera un bénéfice imposable suffisant pour permettre d'utiliser tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont estimés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé relatif aux éléments comptabilisés hors résultat net est comptabilisé en corrélation avec la transaction sous-jacente soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et si l'impôt différé concerne la même entité imposable et la même administration fiscale. Les avantages d'impôt acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, mais qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation distincte à cette date, sont comptabilisés ultérieurement advenant de nouvelles informations relatives aux faits et circonstances. L'ajustement est soit traité comme une réduction du goodwill (le cas échéant, tant qu'il n'excède pas le goodwill) s'il a été engagé au cours de la période d'évaluation ou comptabilisé en résultat net.

Rémunération fondée sur des actions

La Société, de concert avec certaines entités participantes de l'Entreprise, a adopté des régimes incitatifs qui prévoient l'attribution d'une rémunération fondée sur des actions aux principaux administrateurs, cadres et employés. Ces régimes de rémunération incitative prévoient des attributions i) d'unités d'actions liées à la performance dont les droits sont acquis si certaines conditions de performance spécifiées sont remplies (les « UAP »); ii) d'unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis si certaines conditions liées au temps sont remplies (les « UAR »); iii) d'unités d'actions différées (les « UAD ») dont les droits sont acquis immédiatement et iv) d'options sur actions dont les droits sont acquis à raison de 20 % à chacun des cinq premiers anniversaires de la date d'attribution.

La Société évalue tous les biens et services reçus en échange d'attributions de droits à des paiements fondés sur des actions à leur juste valeur. Lorsque la juste valeur des biens et services ne peut être déterminée directement, elle est estimée au moyen d'un modèle d'évaluation des options approprié. Dans le cas des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions pour les employés, la juste valeur est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, laquelle est calculée à la date d'attribution. La valeur de ces régimes est établie en fonction des actions de catégorie A qui sont négociées sur le marché.

Au gré de la Société, les UPA et les URA dont les droits sont acquis peuvent être réglées par la remise de trésorerie, d'actions de catégorie A ou d'une combinaison des deux. Lorsque la Société ou les entités participantes de l'Entreprise ont l'intention de régler en trésorerie les UAP ou les UAR, une charge et un passif correspondants équivalents à la juste valeur de la rémunération sont comptabilisés. Les UAD doivent être réglées en trésorerie, tandis que les options sur actions sont classées comme étant réglées en instruments de capitaux propres.

La juste valeur des options sur actions est déterminée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les principales données d'entrée utilisées dans ce modèle comprennent le cours de l'action à la date d'évaluation, le prix d'exercice, la durée moyenne pondérée des options sur actions, la volatilité attendue du cours de l'action de la Société, ainsi que la volatilité du cours de l'action de sociétés comparables qui exercent des activités liées au gaz naturel du secteur médian, un rendement en dividende estimatif, les déchéances attendues et un taux sans risque lié aux taux de la Banque du Canada. La charge qui en découle est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, en fonction du nombre estimatif d'options sur actions dont l'acquisition des droits est attendue. Dans le cas des options sur actions assorties de conditions d'acquisition graduelle des droits, la charge est répartie sur les périodes d'acquisition des droits pertinentes, et une augmentation correspondante des capitaux propres est comptabilisée.

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Pour préparer les états financiers intermédiaires résumés non audités, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant et le calendrier de comptabilisation des actifs, des passifs, des produits et des charges, puisque la détermination de ces éléments peut dépendre d'événements futurs. Les estimations importantes faites par la direction comprennent l'estimation de la juste valeur des actifs à long terme ainsi que du montant et du calendrier des actifs et des passifs d'impôt. Pour établir ces estimations, la direction a recours à l'information la plus récente et exerce consciencieusement son jugement. Bien que la direction soit d'avis que les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été préparés en respectant les seuils d'importance relative ainsi que le cadre des informations significatives sur les méthodes comptables résumées ci-avant et ci-après, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues périodiquement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision ne touche que cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision touche à la fois la période considérée et les périodes futures.

La préparation des états financiers exige que la direction formule des jugements, estimations et hypothèses critiques qui ont des répercussions sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté des produits et des charges qu'il n'est pas facile d'établir à partir d'autres sources, durant la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses connexes sont fondées sur des données historiques et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

a) Dépréciation des actifs à long terme

La Société évalue si des événements ou circonstances indiquent que la valeur comptable d'un placement mis en équivalence pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque de tels événements ou circonstances surviennent, la direction évalue la recouvrabilité du placement en déterminant quelle valeur entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de sortie est la plus élevée. Les projections utilisées pour calculer la valeur d'utilité tiennent compte des plans d'exploitation applicables et de la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions qui sont les plus susceptibles de se matérialiser. L'estimation par la Société de la perte de valeur d'un placement mis en équivalence comporte des incertitudes, car elle exige que la direction exerce son jugement à l'égard de la juste valeur, des coûts de sortie et de la valeur prévue découlant de l'utilisation continue des actifs sous-jacents.

b) Impôt sur le résultat

Certains des placements mis en équivalence de la Société sont des entités qui ne sont pas directement imposables. La Société est responsable de l'impôt sur le résultat généré par sa quote-part du bénéfice de ces entités et présente ces montants directement dans ses états financiers.

Les placements mis en équivalence comprennent également des sociétés canadiennes imposables qui sont directement assujetties à l'impôt sur le résultat fédéral et provincial au Canada. L'incidence de cet impôt sur le résultat n'est pas directement présentée par la Société et est plutôt incluse dans la quote-part du bénéfice des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat par la Société comporte des incertitudes intrinsèques, car elle exige une estimation du calendrier de réalisation des actifs et des passifs d'impôt, y compris la répartition du bénéfice entre les différentes entités et les différents territoires fiscaux. Elle nécessite également la formulation d'hypothèses sur les probabilités estimées quant à l'utilisation des actifs et des passifs d'impôt différé et à la détermination des expositions à l'impôt liées à nos positions fiscales.

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

Méthodes comptables futures

a) *IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. IFRS 18 vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement dans l'état du résultat net ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes de regroupement et de ventilation des informations. La Société détermine actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 18 sur ses états financiers.

b) *Modifications d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir*

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications comprennent de nouvelles exigences, dont des éclaircissements quant à la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, et prévoient une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise. La Société détermine actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers.

4. Participation dans des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Le 15 octobre 2025, immédiatement après la conclusion du placement, Rockpoint a acquis une participation de 40 % dans l'Entreprise mise sur pied par la société en exploitation Swan et la société en exploitation BIF auprès de Brookfield en échange d'une contrepartie totale de 882,0 M\$, que la Société a payée au moyen du règlement d'un créateur de 504,6 M\$ (à l'égard duquel elle a réalisé un profit de change de 3,4 M\$) et de l'émission de 21 200 000 actions de catégorie A d'une valeur de marché de 377,4 M\$ (se reporter à la note 5). La Société a également engagé des coûts de placement additionnels de 25,1 M\$ relativement aux passifs d'impôt différé initiaux comptabilisés relativement aux entités intermédiaires comprises dans le placement.

Entre l'acquisition de l'Entreprise, le 15 octobre 2025, et le 31 décembre 2025, la quote-part de la Société du bénéfice net de l'Entreprise a totalisé 27,5 M\$ et les autres éléments de bénéfice global ont totalisé 0,5 M\$, ce qui a porté son investissement à 935,1 M\$.

Les actifs de la société en exploitation Swan et de la société en exploitation BIF sont gérés au moyen d'une seule plateforme commune, qui exerce ses activités sous le nom de Rockpoint Gas Storage et qui est le plus important exploitant indépendant d'installations de stockage de gaz naturel en Amérique du Nord.

La société en exploitation Swan est une société en commandite de l'Ontario qui détient et exploite de façon indépendante une capacité de stockage de gaz naturel utile de 250,5 milliards de pieds cubes (« Gpi³ ») en Amérique du Nord. En Alberta, au Canada, elle détient et exploite l'AECO Hub^{MC}, ou AECO Gas Storage Partnership (« AECO »), qui comprend les installations de stockage de gaz de Countess et de Suffield. Elle détient également une installation de stockage de gaz par l'intermédiaire de sa filiale Warwick Gas Storage LP. En Californie, elle détient une installation de stockage de gaz naturel par l'intermédiaire de sa filiale Wild Goose Storage, LLC.

La société en exploitation BIF détient Lodi Gas Storage L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée au Delaware, qui détient et exploite deux installations de stockage de gaz naturel dans le nord de la Californie, d'une capacité de stockage de gaz utile de 28,7 Gpi³.

L'Entreprise utilise ses installations pour offrir des services de stockage de gaz naturel et pour optimiser la capacité de stockage grâce à des achats de gaz et à des ventes appariées. Elle exploite également une entreprise de commercialisation de gaz naturel qui s'inscrit dans le prolongement de ses activités d'optimisation pour compte propre au Canada.

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

Informations financières résumées

Les tableaux suivants présentent un résumé de certaines informations financières relatives au placement mis en équivalence de la Société dans l'Entreprise, présenté sur une base intégrale.

	Du 15 octobre au 31 décembre
	2025
Bénéfice et bénéfice global	
Produits	134,4 \$
Charges	(16,5)
Amortissement	(7,9)
Coûts de financement	(15,7)
Autres	1,5
Charge (économie) d'impôt	(10,6)
Bénéfice net	85,2
Autres éléments de bénéfice global – écart de change	1,2
Bénéfice net et bénéfice global	86,4
Amortissement de la juste valeur des actifs net acquis de la Société	(16,4)
	70,0 \$
 Quote-part de Rockpoint du bénéfice net, déduction faite de l'amortissement de la juste valeur	 27,5 \$
Quote-part de Rockpoint des autres éléments de bénéfice global	0,5 \$
	Au 31 décembre
	2025
États de la situation financière	
Actifs courants	296,7 \$
Actifs à long terme	1 031,6
Passifs courants	(95,4)
Passifs à long terme	(1 411,4)
Actif net	(178,5)
Ajustement de la base lié à la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence	2 453,4
	2 274,9 \$
 Actif net attribuable à Rockpoint	 910,0 \$
Montant compensatoire lié à la comptabilisation de l'impôt différé sur le placement	25,1
Participation dans des entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	935,1 \$

5. Capital social

Autorisé

Les statuts constitutifs de la Société ont été modifiés le 17 septembre 2025 (les « statuts »), de sorte que les actions suivantes soient autorisées : i) un nombre illimité d'actions de catégorie A; ii) un nombre illimité d'actions avec droit de vote de catégorie B (les « actions de catégorie B »); et iii) un nombre illimité d'actions privilégiées, pouvant être émises en séries.

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

Les porteurs d'actions de catégorie A ont le droit d'exprimer une voix par action de catégorie A détenue à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, sauf les assemblées auxquelles, ou pour les questions sur lesquelles, seuls les porteurs d'une autre catégorie d'actions ont le droit de voter séparément en tant que catégorie en vertu des statuts ou de la loi, de recevoir les dividendes ou les distributions déclarés par le conseil d'administration de la Société et, en cas de liquidation ou de dissolution de cette dernière, de recevoir une quote-part du reliquat de l'actif net.

Les porteurs d'actions de catégorie B ont le droit d'exprimer une voix par action de catégorie B détenue à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, sauf les assemblées auxquelles, ou pour les questions sur lesquelles, seuls les porteurs d'une autre catégorie d'actions ont le droit de voter séparément en tant que catégorie en vertu des statuts ou de la loi. Les porteurs d'actions de catégorie B n'ont droit à aucun dividende ni à aucune autre distribution, sauf les dividendes payables en actions de catégorie B, auquel cas la Société est tenue d'émettre ou de distribuer des actions de catégorie A selon des modalités essentiellement similaires et dans la même proportion. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les porteurs des actions de catégorie B ont le droit de recevoir un montant correspondant à 0,000001 \$ CA par action de catégorie B.

À moins que les statuts ou la loi ne l'exigent autrement, les porteurs d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B votent ensemble comme une seule catégorie.

Les actions privilégiées peuvent être émises en différentes séries par le conseil d'administration de la Société, lequel détermine la désignation, les droits, les privilèges, les restrictions et les conditions rattachés aux actions privilégiées de chaque série. Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal en ce qui a trait au paiement de dividendes ou de distributions et en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, et elles sont de rang supérieur aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B à l'égard de ces événements. La Société n'a émis aucune action privilégiée.

Capital social ordinaire

Le 28 juillet 2025, dans le cadre de sa constitution en société par actions, la Société a émis une action ordinaire à l'intention de Brookfield Infrastructure Holdings (Canada) Inc., pour une contrepartie symbolique de (0,01 \$). Cette action a été annulée parallèlement à la modification des statuts le 17 septembre 2025, et une action de catégorie A a été émise en faveur de Brookfield Infrastructure Holdings (Canada) Inc.

Le 15 octobre 2025, la Société a conclu son premier appel public à l'épargne visant 32 000 000 d'actions de catégorie A à un prix de 22,00 \$ CA (environ 15,66 \$) par action pour un produit brut en trésorerie de 704,0 M\$ CA (501,2 M\$). Les coûts de transaction connexes ont été payés par Brookfield.

À titre de paiement partiel pour son acquisition de l'Entreprise (se reporter à la note 4), la Société a émis 21 200 000 actions de catégorie A à un prix par action égal au cours avant l'ouverture des marchés le 15 octobre 2025, soit 25,00 \$ CA (17,80 \$), ce qui a donné lieu à une augmentation du capital social de 377,4 M\$. Des 21 200 000 actions de catégorie A susmentionnées, 4 800 000 ont été vendues dans le public dans le cadre de l'exercice d'une option de surallocation de Brookfield.

Parallèlement à la clôture du placement, l'unique action de catégorie A détenue par Brookfield Infrastructure Holdings (Canada) Inc. a été annulée.

Au 31 décembre 2025, la Société avait 53 200 000 actions de catégorie A en circulation, dont 36 800 000 étaient détenues dans le public et 16 400 000 par Brookfield.

Le 15 octobre 2025, parallèlement au placement, la Société a émis 79 800 000 actions de catégorie B à l'intention de Brookfield Infrastructure Holdings (Canada) Inc. pour une contrepartie symbolique afin d'aligner le bloc de droits de vote de Brookfield Infrastructure Holdings (Canada) Inc. et certains membres de son groupe à l'égard de la Société sur sa participation économique dans la société en exploitation Swan et la société en exploitation BIF. Au 31 décembre 2025, le nombre d'actions de catégorie B émises et en circulation demeurait inchangé.

Après la conclusion du placement et l'exercice d'une option de surallocation, et au 31 décembre 2025, Brookfield détenait 16 400 000 actions de catégorie A et 79 800 000 actions de catégorie B, ce qui représente environ 30,8 % et 100 % des actions de catégorie A et des actions de catégorie B en circulation, respectivement, et environ 72,3 % des droits de vote rattachés aux 133 000 000 d'actions en circulation de la Société.

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

6. Résultat par action

Le résultat de base et dilué par action a été calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A, de base et après dilution. Le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A après dilution comprend l'effet dilutif des options sur actions émises (se reporter à la note 7), qui a eu une incidence négligeable sur le bénéfice dilué par action pour les périodes présentées dans le tableau ci-dessous.

Bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires de catégorie A

	Trimestre clos le 31 décembre 2025	Du 28 juillet au 31 décembre 2025
Bénéfice net	25,1 \$	25,1 \$
Nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A – de base et dilué (en millions)	45,1	26,4
Bénéfice de base et dilué par action (en dollars)	0,56 \$	0,95 \$

Le bénéfice de base et dilué par action de catégorie A calculé de la date d'acquisition de l'Entreprise, le 15 octobre 2025, jusqu'au 31 décembre 2025 s'est établi à 0,47 \$ (en dollars).

7. Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions

La Société, de concert avec l'Entreprise, offre un régime d'options sur actions aux principaux membres du personnel. Les options attribuées en vertu du régime donnent au porteur le droit d'acheter des actions ordinaires au prix moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions de catégorie A RGSIT.O avant la date d'attribution, conformément aux modalités du régime. Les options ont une durée de vie contractuelle de 10 ans, et les droits sont acquis à raison de 20 % à chacun des cinq premiers anniversaires de la date d'attribution. Toutes les options sont comptabilisées comme des attributions réglées en instruments de capitaux propres.

Le nombre d'options sur actions et les prix d'exercice moyens pondérés connexes se présentent comme suit :

	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice moyen pondéré en \$ CA
En circulation au 28 juillet 2025	—	— \$	— \$
Attribuées – 13 novembre 2025	132 844	18,37	25,75
En circulation au 31 décembre 2025	132 844	18,37 \$	25,75 \$

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2025 et de la période ouverte le 28 juillet 2025 et close le 31 décembre 2025, aucune des options attribuées par la Société n'a été frappée de déchéance ou exercée ou n'est arrivée à expiration, et aucun droit sur les options n'a été acquis.

Au 31 décembre 2025, les options suivantes étaient en circulation et pouvaient être exercées :

Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Options pouvant être exercées	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (en années)
18,37 \$ (25,75 \$ CA)	132 844	—	9,9

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

La Société applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunération fondée sur des actions. L'incidence des options sur actions est comptabilisée à titre de placement dans la société en exploitation Swan, et un montant correspondant est inscrit dans le surplus d'apport. Les charges connexes sont engagées par l'Entreprise. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025 et la période ouverte le 28 juillet 2025 et close le 31 décembre 2025, l'incidence des options sur les états financiers de la Société n'a pas été importante.

Régime d'unités d'actions différées

Le 10 octobre 2025, la Société a mis en œuvre un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs non membres du personnel. Le régime exige que les administrateurs prennent au moins 50 % de leur rémunération sous forme d'unités d'actions différées, dont les droits sont acquis immédiatement à la date d'attribution. Dans le cas des administrateurs autres qu'américains dont les services au conseil ont pris fin, ces unités d'actions différées sont rachetables à leur gré, soit immédiatement (sous réserve de certaines restrictions relatives à la période d'interdiction), soit le 15 décembre de l'année civile suivante, et dans le cas des administrateurs américains, elles sont rachetables à leur gré le 30^e jour suivant la cessation des fonctions d'administrateur. Les unités d'actions différées doivent être réglées en trésorerie. Si des dividendes sont déclarés sur les actions ordinaires, les administrateurs reçoivent un nombre d'unités d'actions différées additionnelles calculé en multipliant le nombre d'unités d'actions différées détenues par le dividende versé par action ordinaire. La juste valeur des unités d'actions différées est déterminée au moyen du cours moyen pondéré des actions de la Société sur cinq jours avant la date d'attribution, de rachat ou de clôture.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025 et la période ouverte le 28 juillet 2025 et close le 31 décembre 2025, la Société a comptabilisé des frais généraux et administratifs de 0,2 M\$ relativement à son régime d'unités d'actions différées, et un montant correspondant a été comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer.

Le tableau suivant présente un sommaire des unités d'actions différées en circulation de la Société.

	Unités d'actions différées
En circulation au 28 juillet 2025	—
Attribuée	7 679
En circulation au 31 décembre 2025	7 679

Unités d'actions liées à la performance et unités d'actions restreintes

Au 31 décembre 2025, ni la Société ni l'Entreprise n'avaient émis d'UAP ou d'UAR.

8. Impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente les facteurs qui expliquent la différence entre le total de la charge d'impôt pour la période ouverte le 28 juillet 2025 et close le 31 décembre 2025 et les montants calculés en appliquant le taux d'imposition au bénéfice net avant impôt.

	Du 28 juillet au 31 décembre 2025
Bénéfice net avant impôt	30,2 \$
Taux d'imposition prévu par la loi	23,0 %
Charge d'impôt prévue	6,9
Augmentation (diminution) du taux découlant des éléments suivants :	
Écarts liés aux taux d'imposition prévus par la loi	0,7
Placements mis en équivalence – bénéfice non imposable	(2,5)
Charge d'impôt	5,1 \$

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

Les actifs et les passifs d'impôt différé reflètent l'incidence fiscale des différences entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable. L'incidence fiscale des différences temporaires qui donnent lieu à des composantes importantes des passifs d'impôt différé est présentée ci-dessous :

	Au 31 décembre 2025	Impôt différé comptabilisé dans l'état du résultat net	Impôt différé comptabilisé dans l'état de la situation financière ¹	Au 28 juillet 2025
Actifs d'impôt différé				
Placements mis en équivalence	5,5 \$	3,9 \$	1,6 \$	— \$
Total des actifs d'impôt différé	5,5	3,9	1,6	—
Passifs d'impôt différé				
Placements mis en équivalence	35,1	8,4	26,7	—
Total des passifs d'impôt différé	35,1	8,4	26,7	—
Passifs d'impôt différé, montant net	29,6 \$	4,5 \$	25,1 \$	— \$

Note :

1. La Société a comptabilisé un passif d'impôt différé d'ouverture lié à son placement dans l'Entreprise (se reporter à la note 4).

9. Dette et garanties

Facilité de crédit renouvelable

Le 15 octobre 2025, parallèlement à son acquisition de participations dans la société en exploitation Swan et la société en exploitation BIF, Rockpoint, à titre d'emprunteur principal, ainsi que les filiales de la société en exploitation Swan, Rockpoint Gas Storage Partners LP, Rockpoint Gas Storage LLC et AECO, à titre d'emprunteurs, ont conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit renouvelable »), qui arrivera à échéance le 15 octobre 2030. Les emprunts en vertu de la facilité de crédit renouvelable sont limités à la capacité engagée de 350,0 M\$, déduction faite d'une sous-limite de 175,0 M\$ sous forme de lettres de crédit émises mais non utilisées.

La facilité de crédit renouvelable porte intérêt à un taux variable qui, dans le cas des emprunts libellés en dollars américains, peut être basé soit sur le taux de financement à un jour garanti à terme (le « taux SOFR »), soit sur un taux de base et, dans le cas des emprunts en dollars canadiens, peut être basé soit sur le taux des opérations de pension à un jour à terme (le « taux CORRA »), soit sur le taux préférentiel canadien, soit sur le taux CORRA composé quotidiennement, et les intérêts s'accumulent au taux de référence applicable majoré d'une marge applicable déterminée en fonction d'une grille de prix selon la notation de Rockpoint Gas Storage Partners LP ou de Rockpoint. Les commissions d'engagement et de lettres de crédit habituelles sont à payer en vertu de la facilité de crédit renouvelable.

La facilité de crédit renouvelable est assortie d'une garantie de premier rang, conférant un droit équivalent à celui de la garantie au titre de l'emprunt à terme échéant en 2031 (défini ci-après), sur les actifs de la Société et de l'Entreprise.

La facilité de crédit renouvelable exige le maintien d'un ratio du total de la dette nette consolidée sur le BAIIA consolidé (le « ratio d'endettement net total »), défini dans la convention susmentionnée, d'au plus 5,00 sur 1,00, lequel est vérifié à la fin de chaque trimestre à compter du trimestre clos le 31 décembre 2025. Lorsque surviennent certains cas de défaillance, la date de respect de nos obligations aux termes de la convention relative à la facilité de crédit renouvelable peut être devancée et les engagements de prêt peuvent être résiliés.

Au 31 décembre 2025, des emprunts de 5,0 M\$ étaient en cours en vertu de la facilité de crédit renouvelable, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,23 %, et les lettres de crédit émises se chiffraient à 33,5 M\$. Les emprunts et les lettres de crédit émis étaient compris dans les résultats de Rockpoint Gas Storage LLC et d'AECO.

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

Au 31 décembre 2025, Rockpoint et l'Entreprise se conformaient à toutes les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit renouvelable.

Emprunt à terme échéant en 2031

Avec prise d'effet le 29 octobre 2025, Rockpoint est devenue l'emprunteur principal et un garant à l'égard de la facilité d'emprunt à terme garantie dont les prélèvements sur le capital sont compris dans l'Entreprise (l'« emprunt à terme échéant en 2031 »). Cet emprunt a été conclu le 18 septembre 2024 par Rockpoint Gas Storage Partnership LP et sa filiale entièrement détenue, Rockpoint Gas Storage Canada Ltd. (les « parties à la dette de Rockpoint »). Le montant initial de l'emprunt était de 1 250,0 M\$, et le paiement final est exigible le 18 septembre 2031. Depuis le 31 mars 2025, des remboursements de capital équivalant à 0,25 % du montant initial de l'emprunt sont exigibles à la fin de chaque trimestre, montant susceptible d'être diminué de tout autre remboursement anticipé obligatoire ou facultatif, selon le cas. Au 31 décembre 2025, un montant en capital de 1 237,5 M\$ était impayé. Aucun montant n'a été prélevé directement par la Société.

L'emprunt à terme échéant en 2031 prend la forme d'emprunts fondés sur le taux SOFR ou d'emprunts fondés sur un taux de base. Les emprunts fondés sur le taux SOFR portent intérêt au taux SOFR majoré de 2,50 %, et les emprunts fondés sur un taux de base portent intérêt au taux de base applicable de la banque majoré de 1,50 %. Toutes les charges d'intérêts sont actuellement engagées par les parties à la dette de Rockpoint, car ce sont ces entités qui ont effectué des emprunts en vertu de la facilité.

L'emprunt à terme échéant en 2031 est assorti d'une garantie de premier rang, conférant un droit équivalent à celui de la garantie au titre de la facilité de crédit renouvelable, sur les actifs de la Société et de l'Entreprise.

L'emprunt à terme échéant en 2031 exige le maintien d'un ratio du BAIIA consolidé, défini dans la convention relative à l'emprunt à terme, sur la somme de certaines charges d'intérêts et de certains paiements de capital prévus (le « ratio de couverture du service de la dette ») d'au moins 1,10 sur 1,00, lequel est vérifié trimestriellement. Les chiffres utilisés pour calculer le BAIIA consolidé et le ratio de couverture du service de la dette sont tirés des données de l'Entreprise.

L'emprunt à terme échéant en 2031 nécessite le calcul, sur la base des 12 derniers mois, d'un montant de remboursement anticipé au moyen des flux de trésorerie excédentaires. Le montant dépend du capital emprunté impayé de la dette de premier rang, déduction faite de la trésorerie non soumise à restrictions, par rapport au BAIIA consolidé, défini dans la convention relative à l'emprunt à terme (le « ratio d'endettement net de premier rang »). Si le ratio d'endettement net de premier rang est supérieur à 4,50 sur 1,00 pour un exercice donné, sous réserve de certaines autres conditions décrites ci-dessous, l'emprunt à terme échéant en 2031 doit être remboursé par anticipation au moyen de 50,0 % des flux de trésorerie en excédent du montant le plus élevé entre 63,1 M\$ et 25,0 % du BAIIA consolidé comme il est défini dans la convention relative à l'emprunt à terme échéant en 2031, cette proportion diminuant à 25,0 % et à 0,0 % des flux de trésorerie excédentaires si le ratio d'endettement net de premier rang est inférieur ou égal à 4,50 et à 4,00, respectivement, sur 1,00 pour cet exercice. Ce montant de remboursement anticipé au moyen des flux de trésorerie excédentaires doit être payé et appliqué au solde du capital impayé de l'emprunt à terme échéant en 2031, à moins que le montant de remboursement anticipé au moyen des flux de trésorerie excédentaires ne soit inférieur au montant le plus élevé entre 63,1 M\$ et 25,0 % du BAIIA consolidé, auquel cas aucun remboursement anticipé n'est requis. Tout montant de remboursement anticipé au moyen des flux de trésorerie excédentaires est réduit par certains paiements de capital effectués au cours de l'exercice applicable. Les chiffres utilisés pour calculer le montant de remboursement anticipé au moyen des flux de trésorerie excédentaires et les éléments connexes sont tirés des données de l'Entreprise.

Les parties à l'emprunt peuvent effectuer des paiements soumis à restrictions, y compris des distributions aux propriétaires et des remboursements sur les emprunts de parties liées, dans la mesure permise en vertu des clauses restrictives négatives applicables de la convention relative à l'emprunt à terme.

Au 31 décembre 2025, Rockpoint et l'Entreprise se conformaient à toutes les clauses restrictives de l'emprunt à terme échéant en 2031.

Rockpoint Gas Storage Inc.
Notes annexes
(en millions de dollars américains, à moins d'indication contraire)

10. Transactions entre parties liées

Le tableau suivant présente, en plus des transactions décrites à la note 4, les transactions que la Société a conclues avec des entités classées comme des parties liées, ainsi que les soldes connexes.

Le 30 décembre 2025, Swan Equity Aggregator LP a avancé un montant de 11,7 M\$ à la Société en échange d'un billet non garanti ne portant pas intérêt qui est exigible à vue. Comme ce billet faisait partie d'un groupe de transactions liées aux distributions payées en décembre 2025, il a été présenté à titre d'entrée de trésorerie liée aux activités de financement.

Les retenues d'impôt ayant trait à l'acquisition de l'Entreprise doivent être versées au nom de certains membres du groupe de Brookfield vendeurs. La Société a conclu un contrat d'entiercement avec les membres du groupe de Brookfield concernés selon lequel elle détiendra les fonds jusqu'à ce que les certificats de décharge officiels soient fournis par les administrations fiscales. Le montant à payer à des parties liées comprend un montant de 29,3 M\$ imputé à l'actif au titre de la trésorerie soumise à restrictions.

La Société est gérée en tant que partie intégrante de l'Entreprise par une équipe de gestion commune, et les participations donnant le contrôle sont détenues par Brookfield. Les filiales de l'entreprise en exploitation Swan fournissent des services à la Société pour son administration quotidienne. Pour le trimestre clos le 31 décembre 2025 et pour la période ouverte le 28 juillet 2025 et close le 31 décembre 2025, les honoraires de gestion facturés par Rockpoint Gas Storage Canada Ltd. à la Société ont totalisé 0,4 M\$ et demeuraient impayés au 31 décembre 2025. Ils sont inclus dans les frais généraux et administratifs. De plus, la fonction des finances de la Société est intégrée aux systèmes de paiement de l'Entreprise. Au cours de la période allant du 28 juillet 2025 au 31 décembre 2025, l'Entreprise a effectué un certain nombre de paiements négligeables liés à des charges au titre de l'administration quotidienne de la Société totalisant moins de 0,1 M\$.

11. Gestion du capital

En matière de gestion de sa structure du capital, les objectifs de la Société consistent à maintenir une souplesse financière afin de préserver sa capacité à respecter ses obligations financières et à financer les besoins en capital de croissance générés en interne.

La direction supervise la structure du capital de la Société et y apporte des ajustements à la lumière de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. La Société considère que sa structure du capital se compose de son capital social émis, de sa dette portant intérêt, y compris la facilité de crédit renouvelable et l'emprunt à terme échéant en 2031, et du fonds de roulement. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la direction peut modifier les distributions versées aux propriétaires, refinancer la dette ou émettre de nouveaux titres d'emprunt.

La direction fonde ses décisions de financement sur les prévisions relatives au calendrier et au montant prévus des dépenses d'investissement et des charges d'exploitation nécessaires pour respecter les engagements et mettre en œuvre les plans de développement. Les facteurs pris en compte pour déterminer s'il y a lieu d'émettre de nouveaux titres d'emprunt ou de modifier les distributions comprennent le montant du financement requis, la disponibilité des ressources financières, les modalités du financement disponible et la prise en compte de l'équilibre entre la création de valeur pour les actionnaires et la gestion prudente des risques financiers. La Société se conformait à toutes les exigences en matière de capital imposées de l'extérieur au 31 décembre 2025 (se reporter à la note 9).

12. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 9 février 2026, le conseil d'administration de Rockpoint a approuvé un dividende trimestriel de 0,22 \$ par action de catégorie A, qui est payable le 31 mars 2026 aux porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 16 mars 2026.



États financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités
pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2025

Rockpoint Gas Storage
États consolidés combinés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global non audités
(en millions de dollars américains)

		Trimestres clos les 31 décembre		Périodes de neuf mois closes les 31 décembre	
	Notes	2025	2024	2025	2024
PRODUITS					
Produits tirés des services facturés à l'utilisation	9	96,6 \$	86,4 \$	285,5 \$	257,4 \$
Produits tirés de l'optimisation, montant net	9	50,6	26,0	69,0	29,8
Total des produits		147,2	112,4	354,5	287,2
CHARGES (PRODUITS)					
Coût des services de stockage de gaz		2,3	3,5	4,6	5,8
Charges d'exploitation	12	11,8	11,4	37,6	35,7
Frais généraux et administratifs		5,1	4,8	15,7	16,4
Amortissements	5, 7	9,4	9,0	26,4	25,4
Coûts de financement	6, 12	20,8	17,3	73,6	63,4
(Profit) perte sur les obligations liées au stockage de gaz, montant net		(0,5)	0,8	(3,1)	(1,6)
Autres (produits) charges		(0,2)	3,3	2,9	5,2
		48,7	50,1	157,7	150,3
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT					
		98,5	62,3	196,8	136,9
Charge (économie) d'impôt					
Exigible		3,1	0,6	3,1	0,6
Différé		7,0	3,6	11,2	(16,1)
		10,1	4,2	14,3	(15,5)
BÉNÉFICE NET					
		88,4 \$	58,1 \$	182,5 \$	152,4 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DE BÉNÉFICE GLOBAL (DE PERTE GLOBALE), DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT					
Écart de change		0,7 \$	(1,8) \$	1,7 \$	(1,7) \$
BÉNÉFICE NET ET BÉNÉFICE GLOBAL					
		89,1 \$	56,3 \$	184,2 \$	150,7 \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités.)

Rockpoint Gas Storage
États consolidés combinés intermédiaires résumés de la situation financière non audités
(en millions de dollars américains)

		Au 31 décembre 2025	Au 31 mars 2025
	Notes		
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		22,2 \$	204,1 \$
Créances clients et produits à recevoir	9, 12	73,1	76,7
Stocks de gaz naturel		56,6	28,6
Actifs liés à la gestion des risques à court terme	10	32,6	19,5
Dépôts de garantie		0,9	0,9
Charges payées d'avance et autres actifs courants		5,0	1,8
Montant à recevoir de membres du groupe	12	106,3	83,0
		<u>296,7</u>	<u>414,6</u>
Actifs à long terme			
Immobilisations corporelles, montant net	5	890,7	884,6
Goodwill		117,2	117,2
Actifs liés à la gestion des risques à long terme	10	17,4	9,3
Autres actifs		6,3	4,5
		<u>1 031,6</u>	<u>1 015,6</u>
TOTAL		<u><u>1 328,3 \$</u></u>	<u><u>1 430,2 \$</u></u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer	8, 12	53,4 \$	59,5 \$
Dette à court terme	6	12,2	25,8
Passifs liés à la gestion des risques à court terme	10	13,0	13,9
Obligations locatives à court terme	7	8,4	9,1
Obligations liées au stockage de gaz à court terme	10	1,4	—
Dépôts de garantie		6,5	3,2
Produits différés	9	0,5	1,4
		<u>95,4</u>	<u>112,9</u>
Passifs à long terme			
Dette à long terme	6	1 203,0	1 208,1
Passifs liés à la gestion des risques à long terme	10	7,2	5,7
Obligations locatives à long terme	7	92,0	99,7
Obligations liées au stockage de gaz à long terme	10	13,7	17,4
Obligations de démantèlement		6,4	5,0
Autres passifs à long terme		3,7	2,2
Impôt différé		85,4	65,0
		<u>1 411,4</u>	<u>1 403,1</u>
Capitaux propres		<u>(178,5)</u>	<u>(85,8)</u>
TOTAL		<u><u>1 328,3 \$</u></u>	<u><u>1 430,2 \$</u></u>
Informations à fournir sur les engagements et les éventualités	13		

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités.)

Rockpoint Gas Storage
États consolidés combinés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres non audités
(en millions de dollars américains)

	Apports de capital	Bénéfices non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments de perte globale	Capitaux propres (insuffisance des capitaux propres)
Solde au 1^{er} avril 2024	250,7 \$	105,6 \$	(20,8) \$	335,5 \$
Bénéfice net	—	152,4	—	152,4
Autres éléments de perte globale	—	—	(1,7)	(1,7)
Distributions	(123,7)	(66,3)	—	(190,0)
Solde au 31 décembre 2024	127,0 \$	191,7 \$	(22,5) \$	296,2 \$
Solde au 1^{er} avril 2025	127,0 \$	(190,2) \$	(22,6) \$	(85,8) \$
Bénéfice net	—	182,5	—	182,5
Autres éléments de bénéfice global	—	—	1,7	1,7
Apports de capital (note 4)	136,6	—	—	136,6
Distributions (notes 4 et 12)	(93,4)	(311,2)	—	(404,6)
Réorganisation de filiales (note 4)	(2,6)	(6,3)	—	(8,9)
Solde au 31 décembre 2025	167,6 \$	(325,2) \$	(20,9) \$	(178,5) \$

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités.)

Rockpoint Gas Storage
Tableaux consolidés combinés intermédiaires résumés des flux de trésorerie non audités
(en millions de dollars américains)

	Notes	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
		31 décembre		31 décembre	
		2025	2024	2025	2024
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Bénéfice net		88,4 \$	58,1 \$	182,5 \$	152,4 \$
Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :					
Charge (économie) d'impôt différé		7,0	3,6	11,2	(16,1)
Profits latents liés à la gestion des risques		(16,1)	(6,5)	(23,9)	(11,0)
Amortissements	5, 7	9,4	9,0	26,4	25,4
Amortissement des coûts de financement différé		2,6	1,1	4,8	5,8
Autres		0,6	1,0	0,8	0,9
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	14	(6,9)	9,5	(22,8)	83,7
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		85,0	75,8	179,0	241,1
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Dépenses liées aux immobilisations corporelles		(7,4)	(10,5)	(28,1)	(29,9)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(7,4)	(10,5)	(28,1)	(29,9)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Produit des facilités de crédit renouvelables	6	115,6	1,2	137,2	40,5
Remboursements des facilités de crédit renouvelables	6	(120,6)	(4,4)	(146,2)	(41,0)
Produit de l'emprunt à terme	6	—	—	—	1 237,5
Remboursements des emprunts à terme	6	(3,1)	—	(9,4)	(450,0)
Produit (remboursements) des billets de non-membres du groupe	4, 12	135,6	—	135,6	(224,9)
Billets émis à l'intention de parties liées	12	(69,3)	—	(106,3)	(522,2)
Paielements des coûts de financement		(5,6)	(2,3)	(5,8)	(15,9)
Paielements des obligations locatives	7	(0,1)	(0,4)	(17,5)	(0,7)
Distributions		(138,5)	—	(321,3)	(190,0)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(86,0)	(5,9)	(333,7)	(166,7)
Effet de la conversion des devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises		0,1	(1,1)	0,9	(0,8)
Variations nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(8,3)	58,3	(181,9)	43,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		30,5	85,5	204,1	100,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		22,2 \$	143,8 \$	22,2 \$	143,8 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	14				

(Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités.)

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

1. Description de l'entreprise

Nous sommes le plus important exploitant indépendant d'installations de stockage de gaz naturel en Amérique du Nord. Les présents états financiers représentent les états financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités de Swan Equity Aggregator LP (« la société en exploitation Swan ») et de BIF II CalGas (Delaware) LLC (« la société en exploitation BIF »), ainsi que leurs filiales entièrement détenues (collectivement, « nous », « notre », « nôtre » et « nos », « Rockpoint Gas Storage » ou « l'Entreprise »).

La société en exploitation Swan est une société en commandite de l'Ontario qui détient et exploite de façon indépendante une capacité de stockage de gaz naturel utile de 250,5 milliards de pieds cubes (« Gpi³ ») en Amérique du Nord. En Alberta, au Canada, elle détient et exploite l'AECO Hub^{MC}, ou AECO Gas Storage Partnership (« AECO »), qui comprend les installations de stockage de gaz de Countess et de Suffield. Elle détient également une installation de stockage de gaz par l'intermédiaire de sa filiale Warwick Gas Storage LP (« WGS LP »). En Californie, elle détient une installation de stockage de gaz naturel par l'intermédiaire de sa filiale Wild Goose Storage, LLC. La société en exploitation Swan utilise ses installations pour offrir des services de stockage de gaz naturel et pour optimiser la capacité de stockage grâce à des achats de gaz et à des ventes appariées. La société en exploitation Swan exploite également une entreprise de commercialisation de gaz naturel qui s'inscrit dans le prolongement de ses activités d'optimisation pour compte propre au Canada.

La société en exploitation BIF détient Lodi Gas Storage L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée au Delaware, qui détient et exploite une installation de stockage de gaz naturel dans le nord de la Californie. L'installation dispose d'une capacité de stockage de gaz utile de 28,7 Gpi³ dans deux réservoirs de stockage de gaz naturel souterrains et est reliée au réseau pipelinier intraétatique de Pacific Gas and Electric (« PG&E »), qui couvre la demande dans les régions de San Francisco et de Sacramento, en Californie.

L'Entreprise se compose d'entités qui sont ultimement des filiales de Brookfield Asset Management Private Institutional Capital Advisor (Canada), L.P. (« Brookfield Infrastructure » et, collectivement avec les membres de son groupe, « Brookfield ») et de ses partenaires institutionnels. Le 15 octobre 2025, Brookfield a vendu 40 % de sa participation dans l'Entreprise à Rockpoint Gas Storage Inc. (« Rockpoint » ou la « Société »). Brookfield détient un bloc de droits de vote de 72,3 % dans Rockpoint, le bloc de droits de vote restant de 27,7 % étant détenu dans le public (se reporter à la note 4).

En vue du premier appel public à l'épargne de Rockpoint, et après celui-ci, l'Entreprise a entrepris certaines réorganisations de sa structure juridique (se reporter à la note 4).

2. Déclaration de conformité et mode de présentation

Les présents états financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire* publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les méthodes comptables appliquées sont conformes aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB et sont cohérentes avec nos états financiers consolidés combinés audités aux 31 mars 2025 et 2024 et pour les exercices clos les 31 mars 2025, 2024 et 2023 (les « états financiers annuels »).

Les présents états financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2025 et pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2025 et 2024 n'incluent pas toutes les informations exigées pour la préparation d'états financiers consolidés combinés annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels.

Les résultats d'exploitation pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2025 ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être attendus pour l'ensemble de l'exercice se clôturant le 31 mars 2026. De façon générale, l'optimisation des achats de gaz pour compte propre est saisonnière, la majorité des produits et des coûts associés à la vente physique de gaz pour compte propre survenant aux troisième et quatrième trimestres, lorsque la demande de gaz naturel est habituellement à son plus haut niveau.

Le conseil d'administration de Rockpoint a autorisé la publication des présents états financiers consolidés combinés intermédiaires résumés non audités le 9 février 2026.

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Méthodes comptables adoptées récemment

Nous avons appliqué, pour la première fois, certaines méthodes comptables qui sont devenues applicables à l'Entreprise au cours du trimestre clos le 31 décembre 2025. L'incidence de ces méthodes comptables se présente comme suit :

Rémunération fondée sur des actions

L'Entreprise, de concert avec Rockpoint, a adopté des régimes de rémunération incitative qui permettent l'attribution d'une rémunération fondée sur des actions aux principaux administrateurs, dirigeants et membres du personnel. Ces régimes de rémunération incitative prévoient des attributions i) d'unités d'actions liées à la performance dont les droits sont acquis si certaines conditions de performance spécifiées sont remplies (les « UAP »); ii) d'unités d'actions restreintes dont les droits sont acquis si certaines conditions liées au temps sont remplies (les « UAR »); et iii) d'options sur actions dont les droits sont acquis à raison de 20 % à chacun des cinq premiers anniversaires de la date d'attribution.

L'Entreprise évalue à leur juste valeur tous les biens et services reçus en échange d'attributions de droits à des paiements fondés sur des actions. Lorsque la juste valeur des biens et services ne peut être déterminée directement, elle est estimée au moyen d'un modèle d'évaluation des options approprié. Dans le cas des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions pour les membres du personnel, la juste valeur est déterminée par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, laquelle est calculée à la date d'attribution. La valeur de ces régimes est établie en fonction des actions ordinaires de catégorie A cotées émises par Rockpoint.

Au gré de Rockpoint, les UAP et les UAR dont les droits sont acquis peuvent être réglées par la remise de trésorerie, d'actions ordinaires de catégorie A ou d'une combinaison des deux. Lorsque Rockpoint ou les entités participantes de l'Entreprise ont l'intention de régler en trésorerie la rémunération fondée sur des UAP ou des UAR, une charge et un passif correspondants équivalents à la juste valeur de la rémunération sont comptabilisés. Les options sur actions sont classées comme étant réglées en instruments de capitaux propres.

La juste valeur des options sur actions est déterminée à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Les principales données d'entrée utilisées dans ce modèle comprennent le cours de l'action à la date d'évaluation, le prix d'exercice, la durée moyenne pondérée des options sur actions, la volatilité attendue du cours de l'action de Rockpoint, ainsi que la volatilité du cours de l'action de sociétés comparables qui exercent des activités liées au gaz naturel du secteur médian, un rendement en dividende estimatif, les déchéances attendues et un taux sans risque lié aux taux de la Banque du Canada. La charge qui en découle est comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, en fonction du nombre estimatif d'options sur actions dont l'acquisition des droits est attendue. Dans le cas des options sur actions assorties de conditions d'acquisition graduelle des droits, la charge est répartie sur les périodes d'acquisition des droits pertinentes, et une augmentation correspondante des capitaux propres est comptabilisée.

Méthodes comptables futures

a) IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. IFRS 18 vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation de catégories distinctes et de sous-totaux définis pour les activités d'exploitation, d'investissement et de financement dans l'état du résultat net ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes de regroupement et de ventilation des informations. L'Entreprise détermine actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 18 sur ses états financiers.

b) Modifications d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications comprennent de nouvelles exigences, dont des éclaircissements quant à la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, et prévoient une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise. L'Entreprise détermine actuellement l'incidence des modifications sur ses états financiers.

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

4. Restructuration d'entreprises

Acquisition de Warwick

Le 14 octobre 2025, AECO a versé à BAIF Warwick Gas Storage L.P. (« BAIF »), une entité détenue et exploitée par Brookfield, un montant de 135,6 M\$ afin d'acquérir 100 % des titres de capitaux propres de Warwick Gas Storage LP et de Warwick Gas Storage Ltd. (l'« acquisition de Warwick »), acquisition qui a été financée au moyen d'un emprunt d'un montant équivalent (l'« emprunt lié à Warwick ») auprès de membres du groupe de Brookfield Infrastructure. Le paiement à BAIF a été traité comme une distribution en substance, un montant de 93,4 M\$ ayant été affecté à titre de remboursement de capital et le montant restant de 42,2 M\$ ayant été imputé aux bénéfices non distribués. Comme il s'agit d'une acquisition sous contrôle commun, les actifs et les passifs de WGS LP ont été transférés à AECO à leur valeur comptable historique.

En septembre 2025, en vue de l'acquisition de Warwick, BAIF a transféré à Warwick Gas Storage LP, à titre d'apport en capital, sa participation économique dans certains dépôts de garantie d'une valeur de 1,0 M\$ liés à l'installation de stockage de gaz de Warwick.

Avant l'acquisition de Warwick par AECO, l'impôt sur le résultat généré par Warwick Gas Storage LP était à la charge d'entités ne faisant pas partie de la structure consolidée combinée. Par suite de l'acquisition, l'impôt sur le résultat généré par Warwick Gas Storage LP est devenu à la charge de Rockpoint Gas Storage Canada Ltd. Par conséquent, un passif d'impôt différé de 9,7 M\$ a été comptabilisé directement dans les bénéfices non distribués.

Acquisition de participations par Rockpoint Gas Storage Inc.

Le 15 octobre 2025, Rockpoint a acquis 40 % des titres de capitaux propres de la société en exploitation Swan et de la société en exploitation BIF, de même que 40 % des intérêts à recevoir au titre de l'emprunt lié à Warwick, au moyen d'une combinaison de paiements en trésorerie à Brookfield et d'actions ordinaires émises à l'intention de cette dernière. Immédiatement après l'acquisition, les participations économiques dans Rockpoint étaient détenues à 69,2 % par le public et à 30,8 % par Brookfield. Brookfield conserve le contrôle de Rockpoint par l'intermédiaire d'actions à droit de vote sans participation du public de catégorie B qui ne procurent aucun avantage économique. Brookfield a conservé la participation restante de 60 % dans la société en exploitation Swan et dans la société en exploitation BIF. En plus de sa participation dans Rockpoint, Brookfield a conservé une participation économique de 72,3 % dans l'Entreprise. Le 15 octobre 2025, l'emprunt lié à Warwick a finalement été annulé lorsque les porteurs, soit Rockpoint et Brookfield, ont transféré l'emprunt à l'Entreprise à titre d'apport en capital.

Restructuration et acquisition d'entités

Parallèlement à l'acquisition par Rockpoint de participations dans la société en exploitation Swan et la société en exploitation BIF, les entités BIF II SIM Limited, SIM Energy LP, SIM Energy Limited (collectivement « SIM ») ainsi que Swan Debt Aggregator LP ont été acquises par Rockpoint Gas Storage Canada Ltd., une filiale indirecte de la société en exploitation Swan. La juste valeur de marché de SIM Energy LP, de SIM Energy Limited et de Swan Debt Aggregator LP était négligeable avant leur transfert et, par conséquent, chaque entité a été transférée à une valeur symbolique de 1 \$. L'Entreprise a payé à Brookfield un montant de 2,8 M\$ pour BIF II SIM Limited, qui représentait la juste valeur de marché estimative de cette entité, principalement composé de fonds en caisse. Comme SIM et Swan Debt Aggregator LP étaient des entités sous contrôle commun et qu'elles faisaient auparavant partie de la structure consolidée combinée, les montants payés à Brookfield ont été classés dans les distributions. De plus, la structure de consolidation combinée révisée a nécessité l'élimination de soldes de capital d'apport de 2,6 M\$ présentés antérieurement, ce qui a été compensé par la comptabilisation d'un montant positif équivalent directement dans les bénéfices non distribués.

Avant l'acquisition de SIM Energy LP, l'impôt sur le résultat généré par cette dernière était à la charge d'entités ne faisant pas partie de la structure consolidée combinée. Par suite de l'acquisition, l'impôt sur le résultat généré par SIM Energy LP est devenu à la charge de Rockpoint Gas Storage Canada Ltd. Par conséquent, un actif d'impôt différé de 0,8 M\$ a été comptabilisé directement dans les bénéfices non distribués.

Dissolution d'entités

En décembre 2025, les entités SIM, Swan Debt Aggregator LP et Rockpoint Canada Inc. (une entité inactive) ont été dissoutes. Les actifs et les passifs de ces entités ont été acquis et repris, respectivement, par Rockpoint Gas Storage Canada Ltd., sans incidence sur les soldes consolidés.

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les éléments suivants :

Coût	Gaz coussin	Gazoducs et réseaux interconnectés	Puits	Terrains et formations de stockage	Installations et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2025	169,4 \$	152,5 \$	323,3 \$	101,1 \$	415,1 \$	1 161,4 \$
Entrées	2,0	2,9	10,8	—	5,3	21,0
Variations des obligations de démantèlement	—	0,2	(0,5)	—	1,2	0,9
Entrées locatives et réévaluations de contrats de location	—	—	—	8,4	—	8,4
Migration et cessions	(3,1)	(0,3)	(1,6)	(0,1)	(1,8)	(6,9)
Écart de change	0,9	—	0,9	0,2	2,6	4,6
Solde au 31 décembre 2025	169,2 \$	155,3 \$	332,9 \$	109,6 \$	422,4 \$	1 189,4 \$

Cumul de l'amortissement	Gaz coussin	Gazoducs et réseaux interconnectés	Puits	Terrains et formations de stockage	Installations et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2025	— \$	(39,1) \$	(78,2) \$	(17,9) \$	(141,6) \$	(276,8) \$
Dotation à l'amortissement	—	(3,3)	(6,1)	(2,5)	(11,4)	(23,3)
Cessions	—	0,1	2,5	—	0,1	2,7
Écart de change	—	—	(0,3)	—	(1,0)	(1,3)
Solde au 31 décembre 2025	— \$	(42,3) \$	(82,1) \$	(20,4) \$	(153,9) \$	(298,7) \$

Valeur comptable nette	Gaz coussin	Gazoducs et réseaux interconnectés	Puits	Terrains et formations de stockage	Installations et autres	Total
Solde au 1^{er} avril 2025	169,4 \$	113,4 \$	245,1 \$	83,2 \$	273,5 \$	884,6 \$
Solde au 31 décembre 2025	169,2 \$	113,0 \$	250,8 \$	89,2 \$	268,5 \$	890,7 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2025, la dotation à l'amortissement comprend un montant de 1,6 M\$ et de 3,1 M\$, respectivement (trimestre et période de neuf mois clos le 31 décembre 2024 – 1,6 M\$ et 2,9 M\$), lié à la migration du gaz coussin.

6. Dette

Le tableau suivant présente la composition de la dette de l'Entreprise.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 mars 2025
Emprunt adossé à des actifs	— \$	— \$
Facilité de crédit de Warwick	—	13,6
Facilité de crédit renouvelable	5,0	—
Emprunt à terme échéant en 2031	1 237,5	1 246,8
Total du capital de la dette	1 242,5	1 260,4
Moins :		
Tranche classée comme courante, montant net	(12,2)	(25,8)
Escompte et coûts de financement différés non amortis	(27,3)	(26,5)
Total de la dette à long terme, montant net	1 203,0 \$	1 208,1 \$

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

a) Emprunt adossé à des actifs

Le 15 octobre 2025, la facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang adossée à des actifs (l'« emprunt adossé à des actifs » ou la « facilité de crédit adossée ») a été résiliée en faveur d'une nouvelle convention de crédit renouvelable [se reporter au point c) *Facilité de crédit renouvelable*]. Des prélèvements initiaux de 55,0 M\$ sur la nouvelle facilité de crédit renouvelable ainsi que les fonds en caisse ont été utilisés pour rembourser les prélèvements en trésorerie alors impayés de 55,8 M\$ (31 mars 2025 – néant) sur l'emprunt adossé à des actifs. Le même jour, des lettres de crédit émises d'un montant de 37,2 M\$ ont été transférées de l'emprunt adossé à des actifs à la nouvelle facilité de crédit renouvelable. Immédiatement après ces transferts, l'Entreprise a conclu une entente de résiliation avec l'agent de l'emprunt adossé à des actifs, et toutes les obligations aux termes de cette facilité ont été réglées.

b) Facilité de crédit de Warwick

Le 14 octobre 2025, le solde impayé de 9,4 M\$ au titre de la marge de crédit d'exploitation renouvelable de WGS LP (la « facilité de crédit de Warwick ») a été remboursé en entier. Par la suite, WGS LP a reçu du prêteur une libération et une décharge à l'égard de la facilité de crédit de Warwick. Au 31 mars 2025, des emprunts de 13,6 M\$ étaient en cours en vertu de cette facilité de crédit, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,55 %.

c) Facilité de crédit renouvelable

Le 15 octobre 2025, parallèlement à son acquisition de participations dans la société en exploitation Swan et la société en exploitation BIF (se reporter à la note 4), Rockpoint, à titre d'emprunteur principal, ainsi que les filiales de la société en exploitation Swan, Rockpoint Gas Storage Partners LP, Rockpoint Gas Storage LLC et AECO Gas Storage Partnership, à titre d'emprunteurs, ont conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité de crédit renouvelable »), qui arrivera à échéance le 15 octobre 2030. Les emprunts en vertu de la facilité de crédit renouvelable sont limités à la capacité engagée de 350,0 M\$, déduction faite d'une sous-limite de 175,0 M\$ sous forme de lettre de crédit émise mais non utilisée.

La facilité de crédit renouvelable porte intérêt à un taux variable qui, dans le cas des emprunts libellés en dollars américains, peut être basé soit sur le taux de financement à un jour garanti à terme (le « taux SOFR »), soit sur un taux de base et, dans le cas des emprunts en dollars canadiens, peut être basé soit sur le taux des opérations de pension à un jour à terme (le « taux CORRA »), soit sur le taux préférentiel canadien, soit sur le taux CORRA composé quotidiennement, et les intérêts s'accumulent au taux de référence applicable majoré d'une marge applicable déterminée en fonction d'une grille de prix selon la notation de Rockpoint Gas Storage Partners LP ou de Rockpoint. Les commissions d'engagement et de lettres de crédit habituelles seront à payer en vertu de la facilité de crédit renouvelable.

La facilité de crédit renouvelable est assortie d'une garantie de premier rang, conférant un droit équivalent à celui de la garantie au titre de l'emprunt à terme échéant en 2031 (défini ci-après), sur les actifs de la Société et de l'Entreprise.

La facilité de crédit renouvelable exige le maintien d'un ratio du total de la dette nette consolidée sur le BAIIA consolidé (le « ratio d'endettement net total »), défini dans la convention susmentionnée, d'au plus 5,00 sur 1,00, lequel est vérifié à la fin de chaque trimestre, à compter du trimestre se clôturant le 31 décembre 2025. Lorsque surviennent certains cas de défaillance, la date de respect de nos obligations aux termes de la convention relative à la facilité de crédit renouvelable peut être devancée et les engagements de prêt peuvent être résiliés. Au 31 décembre 2025, Rockpoint et l'Entreprise se conformaient à toutes les clauses restrictives, et notre capacité d'emprunter jusqu'au montant total des liquidités disponibles n'était assujettie à aucune restriction.

Au 31 décembre 2025, des emprunts de 5,0 M\$ étaient en cours en vertu de la facilité de crédit renouvelable, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,23 %, et les lettres de crédit émises se chiffraient à 33,5 M\$.

d) Emprunt à terme échéant en 2026

Le 17 août 2023, Rockpoint Gas Storage Partners LP et sa filiale entièrement détenue, Rockpoint Gas Storage Canada Ltd., ont conclu un emprunt à terme de 450,0 M\$ échéant le 17 août 2026 (l'« emprunt à terme échéant en 2026 »).

Rockpoint Gas Storage Partners LP avait la possibilité, en tout temps, de rembourser volontairement la totalité ou une partie de l'emprunt à terme échéant en 2026, sans prime ni pénalité, plus les intérêts courus et impayés. Le 18 septembre 2024, une tranche du produit du nouvel emprunt à terme échéant en 2031 de 1 250,0 M\$ (défini ci-après) a été utilisée pour régler le capital de 450,0 M\$ de l'emprunt à terme échéant en 2026 restant à payer.

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

e) Emprunt à terme échéant en 2031

Au 31 décembre 2025, une tranche de 1 237,5 M\$ du capital d'un emprunt à terme dont le paiement final est exigible en septembre 2031 (l'« emprunt à terme échéant en 2031 ») était impayée (31 mars 2025 – 1 246,8 M\$), ce qui comprend les montants courants à payer de 12,5 M\$ (31 mars 2025 – 12,5 M\$). Chacun de ces montants exclut l'escompte et les coûts de financement différés non amortis de 27,3 M\$ (31 mars 2025 – 26,5 M\$). Au 31 décembre 2025, compte non tenu des couvertures connexes, l'emprunt à terme échéant en 2031 portait intérêt à un taux moyen pondéré de 6,17 % (31 mars 2025 – 7,30 %). Le 24 octobre 2025, pour limiter l'exposition aux taux d'intérêt variables fondés sur le taux SOFR, l'Entreprise a conclu de nouveaux swaps de taux d'intérêt qui sont fondés sur un indice d'emprunts basés sur le taux SOFR de trois mois et qui ont remplacé les swaps de taux d'intérêt précédents qui couvraient un montant en capital de 900,0 M\$ jusqu'en septembre 2026. Le taux arrêté selon les nouveaux contrats est un taux SOFR pondéré de 3,40 % et, compte tenu d'une entente de refixation du taux subséquente décrite ci-dessous, est en fait un taux global de 5,90 % pour les emprunts basés sur le taux SOFR sur le capital emprunté prévu résiduel, dont l'estimation correspond au solde du capital impayé à la date des transactions de couverture révisées, moins les remboursements de capital obligatoires sur la durée de l'emprunt. Tous les emprunts futurs devraient être prélevés selon les modalités du taux SOFR de trois mois.

Avec prise d'effet le 29 octobre 2025, conformément à la convention relative à l'emprunt à terme, l'Entreprise et ses créanciers ont refixé le taux de l'emprunt à terme échéant en 2031 afin de réduire le taux d'intérêt des emprunts au taux SOFR pour le faire passer du taux SOFR majoré de 3,00 % au taux SOFR majoré de 2,50 %, et de réduire le taux d'intérêt des emprunts au taux de base pour le faire passer du taux de base applicable de la banque majoré de 2,00 % au taux de base applicable de la banque majoré de 1,50 %. De plus, Rockpoint est devenue l'emprunteur principal en ce qui a trait à l'emprunt à terme échéant en 2031. Tous les montants empruntés continuent d'être dus par Rockpoint Gas Storage Partners LP et Rockpoint Gas Storage Canada Ltd.

À la même date que celle de la refixation du taux, nous avons également apporté des modifications à l'emprunt à terme échéant en 2031 qui ont modifié les conditions de remboursement anticipé au moyen des flux de trésorerie excédentaires. Auparavant, si le ratio d'endettement net de premier rang était supérieur à 4,50 sur 1,00 pour un exercice donné, nous étions tenus, sous réserve de certaines autres conditions, de rembourser par anticipation l'emprunt à terme échéant en 2031 au moyen de 75,0 % des flux de trésorerie en excédent du montant le plus élevé entre 63,1 M\$ et 25,0 % du BAIIA consolidé comme il est défini dans la convention relative à l'emprunt à terme échéant en 2031, cette proportion diminuant à 50,0 %, à 25,0 % et à 0,0 % des flux de trésorerie excédentaires si le ratio d'endettement net de premier rang était inférieur ou égal à 4,50, à 4,00 et à 3,50, respectivement, sur 1,00 pour cet exercice. Les modifications changent les conditions de telle sorte que si le ratio d'endettement net de premier rang est supérieur à 4,50 sur 1,00 pour un exercice donné, nous sommes tenus, sous réserve de certaines autres conditions, de rembourser par anticipation l'emprunt à terme échéant en 2031 au moyen de 50,0 % des flux de trésorerie en excédent du montant le plus élevé entre 63,1 M\$ et 25,0 % du BAIIA consolidé comme il est défini dans la convention relative à l'emprunt à terme échéant en 2031, cette proportion diminuant à 25,0 % et à 0,0 % des flux de trésorerie excédentaires si le ratio d'endettement net de premier rang est inférieur ou égal à 4,50 et à 4,00, respectivement, sur 1,00. Ce changement ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les flux de trésorerie liés à l'emprunt à terme échéant en 2031, mais il offre une plus grande souplesse à l'Entreprise dans la gestion de sa structure du capital.

L'emprunt à terme échéant en 2031 est assorti d'une garantie de premier rang, conférant un droit équivalent à celui de la garantie au titre de la facilité de crédit renouvelable, sur les actifs de la Société et de l'Entreprise.

Au 31 décembre 2025, Rockpoint et l'Entreprise se conformaient à toutes les clauses restrictives de l'emprunt à terme échéant en 2031.

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

7. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Le tableau suivant présente la composition des obligations locatives de l'Entreprise.

	Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre	
	2025	2024
Obligations locatives à l'ouverture	108,8 \$	106,8 \$
Charges d'intérêts liées aux contrats de location	7,5	7,9
Remboursements de capital	(17,5)	(0,7)
Paiements d'intérêts	(6,9)	(5,5)
Écart de change et autres	0,1	(0,3)
Entrées locatives et réévaluations et modifications de contrats de location	8,4	0,8
Total des obligations locatives	100,4	109,0
Moins :		
Tranche classée comme courante	(8,4)	(9,0)
Obligations locatives à long terme	92,0 \$	100,0 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2025, l'Entreprise a comptabilisé un amortissement de 1,0 M\$ et de 2,9 M\$, respectivement, relativement à ses actifs au titre de droits d'utilisation (trimestre et période de neuf mois clos le 31 décembre 2024 – 0,9 M\$ et 2,7 M\$) et a effectué des paiements en trésorerie de néant et de 6,6 M\$ à l'égard des loyers variables (trimestre et période de neuf mois clos le 31 décembre 2024 – néant et 3,2 M\$).

8. Dettes fournisseurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs et les charges à payer de l'Entreprise se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre	Au 31 mars
	2025	2025
Dettes fournisseurs	0,9 \$	2,7 \$
Achats de gaz à payer	36,5	27,7
Intérêts courus	0,7	1,0
Charges à payer liées au personnel	7,4	10,3
Impôt sur le résultat à payer	2,8	—
Autres charges à payer de membres du groupe	0,3	0,3
Autres charges à payer de non-membres du groupe	4,8	17,5
Total	53,4 \$	59,5 \$

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

9. Produits et actifs et passifs sur contrat

Le tableau suivant présente un sommaire des produits tirés des services facturés à l'utilisation découlant de contrats conclus avec des clients de l'Entreprise, par zone géographique.

	Trimestres clos les 31 décembre		Périodes de neuf mois closes les 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Produits tirés des contrats d'achat ferme				
États-Unis	51,2 \$	40,8 \$	153,7 \$	122,2 \$
Canada	7,5	5,4	21,2	16,3
Produits tirés des services de stockage à court terme				
États-Unis	17,9	19,2	42,2	51,5
Canada	20,0	21,0	68,4	67,4
Total des produits tirés des services facturés à l'utilisation découlant de contrats conclus avec des clients	96,6 \$	86,4 \$	285,5 \$	257,4 \$

Le tableau suivant présente la composition des produits tirés de l'optimisation, montant net.

	Trimestres clos les 31 décembre		Périodes de neuf mois closes les 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Produits tirés de l'optimisation des ventes au détail, montant réalisé	3,2 \$	5,1 \$	10,3 \$	13,5 \$
Produits tirés de l'optimisation du stockage, montant réalisé	35,8	25,0	39,2	13,1
Produits tirés de l'optimisation, montant net réalisé	39,0	30,1	49,5	26,6
(Pertes) profits latents liés à l'optimisation des ventes au détail	(1,7)	1,4	(0,3)	(3,2)
Profits (pertes) latents liés à l'optimisation du stockage	13,3	(5,5)	19,8	6,4
Profits (pertes) latents liés à l'optimisation, montant net	11,6	(4,1)	19,5	3,2
	50,6 \$	26,0 \$	69,0 \$	29,8 \$

Au 31 décembre 2025, le solde des créances clients et produits à recevoir comprenait un montant de 37,3 M\$ (31 mars 2025 – 36,9 M\$) lié aux contrats d'achat ferme et aux contrats de service de stockage à court terme conclus avec les clients. Conformément aux pratiques du secteur, l'Entreprise perçoit normalement ses créances contractuelles le 25^e jour suivant le mois au cours duquel les produits ont été gagnés.

Au 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé des produits différés de 0,4 M\$ (31 mars 2025 – 1,2 M\$) relativement à des contrats de services facturés à l'utilisation conclus avec des clients.

Les stocks de l'Entreprise sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Au cours des périodes de neuf mois closes les 31 décembre 2025 et 2024, aucun ajustement des stocks n'a été comptabilisé.

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

10. Évaluations de la juste valeur

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et des passifs liés à la gestion des risques de l'Entreprise.

Solde au 31 décembre 2025	Contrats d'énergie	Contrats de change	Contrats de taux d'intérêt	Total
Actifs liés à la gestion des risques à court terme	31,4 \$	— \$	1,2 \$	32,6 \$
Actifs liés à la gestion des risques à long terme	10,2	—	7,2	17,4
Passifs liés à la gestion des risques à court terme	(11,9)	(0,2)	(0,9)	(13,0)
Passifs liés à la gestion des risques à long terme	(3,4)	—	(3,8)	(7,2)
	26,3 \$	(0,2) \$	3,7 \$	29,8 \$

Solde au 31 mars 2025	Contrats d'énergie	Contrats de change	Contrats de taux d'intérêt	Total
Actifs liés à la gestion des risques à court terme	15,6 \$	0,1 \$	3,8 \$	19,5 \$
Actifs liés à la gestion des risques à long terme	9,3	—	—	9,3
Passifs liés à la gestion des risques à court terme	(13,8)	—	(0,1)	(13,9)
Passifs liés à la gestion des risques à long terme	(4,9)	—	(0,8)	(5,7)
	6,2 \$	0,1 \$	2,9 \$	9,2 \$

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts de garantie, des créances clients et produits à recevoir et des dettes fournisseurs et charges à payer présentés dans les états consolidés combinés intermédiaires résumés de la situation financière non audités se rapproche de leur juste valeur.

Les actifs et les passifs de l'Entreprise qui ont été comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente ou non récurrente sont les suivants :

Solde au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés sur marchandises	— \$	41,6 \$	— \$	41,6 \$
Dérivés de change	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	8,4	—	8,4
Total des actifs	— \$	50,0 \$	— \$	50,0 \$
Passifs				
Dérivés sur marchandises	— \$	15,3 \$	— \$	15,3 \$
Dérivés de change	—	0,2	—	0,2
Swaps de taux d'intérêt	—	4,7	—	4,7
Obligations liées au stockage de gaz	—	15,1	—	15,1
Dettes à court terme	—	12,5	—	12,5
Dettes à long terme	—	1 234,6	—	1 234,6
Total des passifs	— \$	1 282,4 \$	— \$	1 282,4 \$

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

Solde au 31 mars 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs				
Dérivés sur marchandises	— \$	24,9 \$	— \$	24,9 \$
Dérivés de change	—	0,1	—	0,1
Swaps de taux d'intérêt	—	3,8	—	3,8
Total des actifs	— \$	28,8 \$	— \$	28,8 \$
Passifs				
Dérivés sur marchandises	— \$	18,7 \$	— \$	18,7 \$
Swaps de taux d'intérêt	—	0,9	—	0,9
Obligations liées au stockage de gaz	—	17,4	—	17,4
Dette à court terme	—	26,1	—	26,1
Dette à long terme	—	1 229,7	—	1 229,7
Total des passifs	— \$	1 292,8 \$	— \$	1 292,8 \$

Les actifs et passifs financiers de l'Entreprise, qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, ont été classés dans le niveau 2. La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs pour les évaluations de niveau 2 est généralement fondée sur une approche par le marché. Les principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation de nos actifs et passifs liés à l'énergie comprennent les informations précises sur les transactions, telles que les volumes notionnels, les prix contractuels et les modalités des contrats, ainsi que les prix du marché à terme et les écarts de base pour le gaz naturel obtenu de tiers fournisseurs de services (habituellement la New York Mercantile Exchange ou NYMEX). Pour évaluer nos swaps de taux d'intérêt, nous avons utilisé les données du marché à terme pour les emprunts au taux SOFR de trois mois auprès de tiers fournisseurs de services. La valeur de nos swaps de change est calculée en fonction des données publiées par la Banque du Canada. Aucun changement n'a été apporté à notre approche pour la détermination de la juste valeur, et aucun transfert hors du niveau 2 n'a eu lieu au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2025.

La juste valeur de la dette correspond au montant estimatif que l'Entreprise devrait payer pour transférer sa dette, y compris toute prime ou tout escompte attribuable à l'écart entre le taux d'intérêt stipulé et le taux d'intérêt du marché à la date de clôture. Pour évaluer l'emprunt à terme échéant en 2031, nous avons utilisé l'information sur le cours acheteur et le rendement fournie par une société de services financiers tierce. Les taux d'intérêt sur la facilité de crédit renouvelable (et, avant la mi-octobre 2025, sur l'emprunt adossé à des actifs et sur la facilité de crédit de Warwick – se reporter à la note 6) sont variables et, par conséquent, la juste valeur est établie approximativement en fonction du solde de capital impayé.

11. Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions

L'Entreprise, conjointement avec Rockpoint, offre un régime d'options sur actions aux principaux membres du personnel. Les options attribuées en vertu du régime donnent au porteur le droit d'acheter des actions ordinaires au prix moyen pondéré en fonction du volume sur cinq jours des actions ordinaires de catégorie A RGS1.TO avant la date d'attribution, conformément aux modalités du régime. Les options ont une durée de vie contractuelle de 10 ans, et les droits sont acquis à raison de 20 % à chacun des cinq premiers anniversaires de la date d'attribution. Toutes les options sont comptabilisées comme des attributions réglées en instruments de capitaux propres.

Le nombre d'options sur actions et les prix d'exercice moyens pondérés connexes se présentent comme suit :

	Nombre d'options en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice moyen pondéré en \$ CA
En circulation au 28 juillet 2025	—	— \$	— \$
Attribuées – 13 novembre 2025	132 844	18,37	25,75
En circulation au 31 décembre 2025	132 844	18,37 \$	25,75 \$

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2025, aucune des options attribuées n'a été frappée de déchéance ou exercée ou n'est arrivée à expiration, et aucun droit sur les options n'a été acquis.

Au 31 décembre 2025, les options suivantes étaient en circulation et pouvaient être exercées :

Prix d'exercice	Nombre d'options en circulation	Options pouvant être exercées	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée (en années)
18,37 \$ (25,75 \$ CA)	132 844	—	9,9

L'Entreprise applique la méthode de la juste valeur pour comptabiliser les attributions de rémunération fondée sur des actions. Les options sur actions sont comptabilisées dans les frais généraux et administratifs, et un montant correspondant est inscrit dans les capitaux propres. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2025, l'incidence des options sur les états financiers de l'Entreprise n'a pas été importante.

Unités d'actions liées à la performance et unités d'actions restreintes

Au 31 décembre 2025, ni l'Entreprise ni Rockpoint n'avaient émis d'UAP ou d'UAR.

12. Transactions entre parties liées

Nous sommes des filiales de Brookfield et de Rockpoint. Le tableau suivant présente, en plus des transactions décrites à la note 4, les transactions que nous avons conclues avec des entités classées comme des parties liées, ainsi que les soldes connexes.

	Au 31 décembre 2025	Au 31 mars 2025
Montant à recevoir de membres du groupe (créances clients et produits à recevoir)	1,1 \$	— \$
Compris dans le montant à recevoir de membres du groupe	106,3	83,0
Total des montants à recevoir de parties liées	107,4 \$	83,0 \$
Coûts liés à l'électricité à payer (dettes fournisseurs et charges à payer)	0,3 \$	0,3 \$

	Trimestres clos les 31 décembre		Périodes de neuf mois closes les 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Intérêt sur la dette de membres du groupe (coûts de financement)	— \$	— \$	— \$	8,6 \$
Électricité (charges d’exploitation)	0,5	0,6	1,5	1,7
	0,5 \$	0,6 \$	1,5 \$	10,3 \$

a. Billet à payer

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, l'Entreprise avait un billet en cours à payer à des membres du groupe de Brookfield Infrastructure, qui portait intérêt à 8,25 %. Ce billet devait arriver à échéance le 1^{er} octobre 2026 (le « billet à 8,25 % échéant en 2026 »).

Le 18 septembre 2024, au moyen du produit de l'emprunt à terme échéant en 2031, l'Entreprise a effectué des paiements de capital et d'intérêts totalisant 233,5 M\$ sur le billet à 8,25 % échéant en 2026 avant la date d'échéance, sans prime ni pénalité. Les montants payés comprenaient la totalité du solde du capital alors impayé de 224,9 M\$ et des intérêts courus de 8,6 M\$.

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

b. Montant à recevoir de membres du groupe

Le 30 décembre 2025, nous avons avancé un montant totalisant 29,3 M\$ à des parties liées, soit 17,6 M\$ à des entités mères du groupe de Brookfield et 11,7 M\$ à Rockpoint en échange de billets non garantis ne portant pas intérêt qui sont exigibles à vue. Comme ces billets représentent des avances ne portant pas intérêt aux propriétaires, les montants ont été présentés à titre de sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Le 10 octobre 2025 et le 29 mai 2025, nous avons avancé un montant de 40,0 M\$ et de 37,0 M\$, respectivement, à des entités mères du groupe de Brookfield en échange de billets non garantis ne portant pas intérêt qui sont exigibles à vue. Comme ces billets représentent des avances ne portant pas intérêt aux propriétaires, les montants ont été présentés à titre de sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Le 31 août 2025, l'Entreprise a réglé un montant à recevoir de 83,0 M\$ au titre des billets émis à l'intention de Brookfield en distribuant son bénéfice sous la forme de billets totalisant le même montant, qui compensent les billets.

Le 13 juin 2024 et le 18 septembre 2024, l'Entreprise a avancé de la trésorerie totalisant 50,0 M\$ et 472,2 M\$, respectivement, à certaines entités mères du groupe de Brookfield en échange de billets non garantis ne portant pas intérêt qui étaient exigibles à vue. Comme les billets connexes faisaient partie d'un groupe de transactions liées aux distributions payées en juin et en septembre 2024, les montants ont été présentés à titre de sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

c. Autres transactions entre parties liées

L'Entreprise a conclu des contrats fondés sur le marché avec une société de services publics membre du groupe en vue de l'achat d'électricité. En plus des coûts liés à l'électricité présentés dans le tableau précédent, nous avons conclu avec cette partie liée des contrats afin de gérer le risque lié aux variations du prix de l'électricité nécessaire à l'exploitation de deux de nos installations. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2025, nous avons réalisé des pertes négligeables et des pertes de 0,1 M\$, respectivement, au titre des coûts d'exploitation découlant de cette contrepartie (trimestre et période de neuf mois clos le 31 décembre 2024 – pertes négligeables et pertes de 0,4 M\$). Au 31 décembre 2025, nous avons comptabilisé des dettes fournisseurs négligeables à l'égard de cette partie liée (31 mars 2025 – charges à payer de 0,1 M\$).

13. Engagements et éventualités

Engagements

Les obligations d'achat et de vente découlant des contrats d'achat et de vente à terme en vigueur au 31 décembre 2025 s'établissent comme suit :

Pour les exercices se clôturant en :	Obligations d'achat sans condition	Obligations de vente sans condition	Montant net
2026	(67,1) \$	87,4 \$	20,3 \$
2027	(67,8)	72,5	4,7
2028	(18,6)	29,0	10,4
2029	(6,1)	15,1	9,0
2030	—	7,7	7,7
2031 et par la suite	—	2,3	2,3
Total	(159,6) \$	214,0 \$	54,4 \$

Les obligations d'achat comprennent les engagements sur marchandises à terme liés aux achats futurs de stocks de gaz naturel et de gaz coussin. Étant donné que l'Entreprise couvre économiquement la quasi-totalité de ses achats de gaz naturel, des ventes à terme compensent ces engagements et sont présentées au poste Obligations de vente sans condition dans le tableau ci-dessus. Les obligations de vente sans condition comprennent les ventes futures de certains stocks existants au 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2025, nous disposons de lettres de crédit émises et en cours de 33,5 M\$ et de 32,8 M\$, respectivement, en faveur de diverses contreparties afin de financer les engagements d'achat de gaz naturel.

Rockpoint Gas Storage
Notes annexes
(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

Convention de crédit subordonnée

En vertu d'une convention de crédit conclue par BIF II Finco Borrower (Bermuda) L.P., un membre du groupe de Brookfield Infrastructure, pour un montant maximal de 175,0 M\$, la société en exploitation Swan était conjointement et solidairement responsable à titre de garant des obligations d'autres emprunteurs membres du groupe aux termes de la facilité. Aucun montant n'a été appelé en vertu de la garantie et celle-ci a été résiliée le 26 septembre 2025.

14. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement.

	Trimestres clos les 31 décembre		Périodes de neuf mois closes les 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Dépôts de garantie	10,8 \$	(3,9) \$	3,2 \$	18,5 \$
Créances clients	(0,9)	(1,9)	2,4	1,7
Produits à recevoir	(21,7)	(14,1)	2,0	4,3
Stocks de gaz naturel	(6,3)	(5,4)	(28,0)	41,1
Charges payées d'avance et autres actifs courants	0,6	3,1	(3,2)	0,6
Autres actifs	(0,3)	(1,0)	(0,5)	(1,7)
Dettes fournisseurs	0,3	(0,3)	(1,7)	0,1
Charges à payer	11,5	35,0	1,6	18,0
Intérêts courus sur les contrats de location	(1,8)	(2,4)	0,6	2,4
Produits différés	(0,2)	0,6	(0,8)	(0,6)
Autres passifs à long terme	1,1	(0,2)	1,6	(0,7)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(6,9) \$	9,5 \$	(22,8) \$	83,7 \$

Le tableau suivant présente d'autres informations supplémentaires sur les flux de trésorerie.

	Trimestres clos les 31 décembre		Périodes de neuf mois closes les 31 décembre	
	2025	2024	2025	2024
Intérêts payés en trésorerie	24,1 \$	22,7 \$	69,3 \$	54,7 \$
Intérêts payés en nature	—	—	—	8,9
Paievements de loyers en trésorerie	4,2	5,4	31,0	9,4
Impôt payé	—	0,2	0,1	0,2

Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :

Variations du fonds de roulement liées aux immobilisations corporelles	2,6	5,4	7,0	1,4
--	-----	-----	-----	-----

15. Événements postérieurs à la date de clôture

Après le 31 décembre 2025, Brookfield et certains dirigeants, membres du personnel et anciens membres du personnel qui sont partie aux ententes relatives aux régimes de rémunération incitative à long terme de Brookfield (les « anciens régimes de rémunération incitative ») ont entamé des discussions visant à modifier les régimes afin de faciliter le paiement partiel des montants en vertu de ces ententes. Les anciens régimes de rémunération incitative avaient été établis relativement au placement initial de Brookfield dans Rockpoint, et tous les montants qui deviendront exigibles en vertu des régimes seront financés par Brookfield. Le montant du paiement partiel devrait s'élever à 39,4 M\$ une fois que les modifications auront été finalisées. Le paiement partiel et les paiements futurs liés aux anciens régimes de rémunération incitative convenus avec Brookfield ne constituent pas des obligations de la Société. Les paiements seront passés en charges dans les états financiers consolidés combinés de l'Entreprise au moment de leur comptabilisation et n'auront aucune incidence sur les liquidités de l'Entreprise ou de la Société.